

AVIS PUBLIC

**RÈGLEMENT IMPOSANT UNE TAXE RELATIVE AUX SERVICES POUR
L'EXERCICE FINANCIER 2025.**

Conformément aux dispositions de l'article 146 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) un avis public est donné qu'à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Saint-Léonard qui sera tenue **le lundi 4 novembre 2024 à 19 h, à la salle du conseil de la bibliothèque municipale située au 8420, boulevard Lacordaire**, un avis de motion sera donné en vue d'adopter le règlement numéro 2290 intitulé : *Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2025)*.

Fait à Montréal, le 24 octobre 2024.

La Secrétaire d'arrondissement

Guyline Champoux, avocate